

Comparaison faite avec les résultats de l'exercice précédent, nous constatons une augmentation de 79,060 dans le nombre des voyageurs, et une augmentation de 148,627 tonneaux dans la quantité du fret. Les recettes accusent une augmentation de \$32,716.57, et les frais d'exploitation une augmentation de \$327,544.28.

Il a été transporté 1,094,193 barils de farine, soit 167,179 de plus que l'an dernier ; 2,597,951 boisseaux de grain, c'est-à-dire 1,078,089 de plus que pendant le dernier exercice ; et 209,904,071 pieds de bois, ce qui accuse une augmentation de 12,358,294 pieds sur le chiffre de l'année dernière. Le mouvement de transport des animaux a donné le chiffre de 80,065 têtes de bétail, c'est-à-dire qu'il a augmenté de 2,404 têtes.

On verra par ce qui précède que les affaires du chemin ont augmenté dans le cours de l'exercice tant sous le rapport du mouvement des voyageurs que sous celui du mouvement des marchandises.

La diminution accusée dans les recettes du transport des voyageurs en dépit de l'augmentation du mouvement tant local que d'entier parcours, doit être attribuée à l'exploitation de la nouvelle ligne directe du chemin de fer Canadien du Pacifique entre Montréal et Saint-Jean, laquelle, faisant correspondance à Saint-Jean avec le chemin de fer Intercolonial, communique avec Halifax, et fait en conséquence une grande partie du roulage d'entier parcours entre l'est et l'ouest que faisait ci-devant l'Intercolonial seul. Cette alternative de deux lignes doit cependant être considérée comme avantageuse pour le public.

Le résultat de ces nouveaux arrangements a été une augmentation considérable des frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial, tant par suite de l'augmentation de la rapidité des convois, qu'à raison du service même accompli.

On trouvera aux annexes du présent rapport des états des contrôleurs et du comptable du chemin relativement à l'exploitation et l'entretien de ce chemin de fer pour le dernier exercice.

EMBRANCHEMENT DE WINDSOR.

La convention en vertu de laquelle la Compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis exploite cette ligne existe toujours. La compagnie paie tous les frais se rattachant à l'exploitation et elle garde les deux tiers des recettes brutes, l'Etat recevant l'autre tiers et se chargeant de tous les frais d'entretien.

La convention conclue en date du 21 septembre 1871 relativement aux arrangements pour le roulage et le droit de circulation sur la ligne principale entre Windsor-Junction et Halifax, et l'usage de l'embranchement de Windsor, contenait la clause suivante touchant la durée de l'arrangement et son renouvellement :

“ 21. Le présent arrangement deviendra exécutoire le 1er jour de janvier 1872 et continuera en vigueur pendant 21 ans, et sera ensuite renouvelé aux mêmes conditions, ou à telles autres conditions qui seront mutuellement adoptées.”

L'administration et la surveillance de l'entretien des travaux sont aux frais de l'Intercolonial, dont le principal officier est chargé de ce soin.